

# ***LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance du 30 juin 2011

**LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE,  
AUPRÈS DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le*

## **PROCÈS VERBAL**

Le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de sa séance du 12 mai 2011.

## **CONVENTION DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA VILLE**

Le conseil approuve par 28 voix pour et 5 abstentions la convention de Veille et de Maîtrise Foncière entre la CACP, l'EPFVO et la Ville. Il autorise le maire ou son représentant à la signer. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la requalification urbaine du quartier du Quai du Renouveau.

## **ENTENTE DE LA PLAINE CŒUR DU VAL D'OISE : GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'un groupement de commandes composé de l'Entente Cœur du Val d'Oise, l'Etat, le Conseil régional Ile de France et le Conseil général du Val d'Oise. Il autorise le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant sa réalisation. Il autorise la participation communale pour la part qui la concerne. Il autorise l'Entente à signer un contrat avec le cabinet Dessein Urbain pour assurer le suivi et la coordination de ces études et il approuve le plan général de répartition des espaces.

## **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU GOLF DE SAINT-OUEN L'AUMONE – EXTENSION DU GOLF A UN SECOND PARCOURS DE 9 TROUS**

Le conseil approuve par 27 voix pour et 6 abstentions le rapport de présentation annexé à la présente délibération qui lui a été présenté en application de l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, et qui présente notamment les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Il autorise le maire à retenir le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des golfs de Saint-Ouen l'Aumône. Il autorise le maire à engager une procédure ouverte de délégation de service public, et à lancer l'avis d'appel public à la concurrence.

Il décide que cette délégation sera réalisée en la forme d'un contrat de concession de travaux et de service public d'une durée de 20 ans. Il décide que la commission de délégation de service public dont la constitution a été précisée par délibération en date du 15 juillet 2009 sera la commission compétente au sens de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Il autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, étant précisé qu'il appartient notamment à la commission de délégation de service public d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre.

## **CONTRAT DEPARTEMENTAL POLITIQUE DE LA VILLE (CDPV) – PROGRAMME 2011**

Le conseil approuve à l'unanimité la programmation des actions du CDPV pour 2011, l'affectation de la dotation au titre du CDPV 2011 et le tableau de consolidation financière.

Il autorise le maire à signer la convention CDPV 2011 avec le Conseil général du Val d'Oise.

Il autorise le maire à reverser aux deux associations concernées, les subventions allouées dans le cadre du CDPV, pour 2011, à savoir : 24 183 euros à l'association APIREF (15 183 euros pour l'action d'alphabétisation et 9 000 euros pour l'action La Passerelle) et 6 000 euros à l'AJC. Il autorise le maire à verser à l'association APIREF la subvention municipale de 3 000 euros.

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PREVENTION SPECIALISEE ENTRE LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE ET LA COMMUNE**

Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention 2011-2014, ainsi que le document annexe. Il autorise le maire à signer ladite convention. Cette convention permet à la commune de financer le poste de l'éducateur spécialisé du Programme de la Réussite Educative à hauteur de 80 % de sa rémunération auxquels s'ajoutent 4 000 euros forfaitaires de frais de fonctionnement par an. Les missions de l'éducateur spécialisé seront élargies aux 16-25 ans et l'amèneront à travailler en partenariat avec les autres structures de l'animation locale (coordination locale pour l'emploi et la formation, antenne d'animation des quartiers et le centre social-maison de quartier de Chennevières notamment).

## **GARANTIE D'EMPRUNTS A PSR SAVO – REHABILITATION DE LA RESIDENCE SAINT-LOUIS**

Le conseil approuve à l'unanimité la garantie d'emprunts. Il autorise le maire ou son représentant à signer la convention entre PSR SAVO et la commune ainsi que l'ensemble des documents liés à cette opération.

Dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine, PSR SAVO a engagé un programme de réhabilitation de la résidence Saint-Louis à Saint-Ouen l'Aumône (soit 39 logements). PSR SAVO sollicite la commune et le Conseil général pour garantir les emprunts nécessaires à la réalisation de cette opération dont le coût est estimé à 1 947 632 €.

### **Prêt CDC à la réhabilitation**

- Montant total du prêt : 1 241 632,00 € soit une garantie communale de 620 816,00 € ;
- Durée totale du prêt : 27 ans maximum dont une durée de 2 ans maximum de différé d'amortissement ;
- Echéances : annuelles ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb ;
- Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,5% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A) ;
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0% ;

### **Prêt CDC Eco Prêt Logement Social Réhabilitation**

- Montant total du prêt : 585 000,00 € soit une garantie communale de 292 500,00 € ;
- Durée totale du prêt : 20 ans ;
- Echéances : annuelles ;
- Amortissement : constant ;
- Taux d'intérêt fixe : 2,35% ;
- Taux de progressivité des échéances : de 0 à 0,5%.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : BUDGET GENERAL**

Le conseil approuve par 27 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2010 du budget général. Il approuve l'affectation des résultats 2010 comme suit :

Le résultat de fonctionnement s'élève à 6 649 637,75 € et le résultat d'investissement à -748 649,97 € ;

Après constatation du résultat de fonctionnement, il est proposé d'affecter une part du résultat de fonctionnement pour 4 739 012,46 € à la section d'investissement en réserves et de conserver en résultat de fonctionnement reporté 1 910 625,29 €.

## **COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le compte de gestion 2010 du receveur municipal du budget principal. Le compte de gestion du receveur municipal est établi en conformité avec les comptes de la commune.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 : BUDGET GENERAL**

Le conseil approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le budget supplémentaire 2011 au budget général.

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 900 000 € en dépenses imprévues pour équilibrer la section de fonctionnement ; que pour la section d'investissement, il est proposé d'annuler le montant du recours à l'emprunt inscrit lors du budget primitif soit 2 462 022 € et pour équilibrer la section, il est également proposé d'inscrire la somme de 908 187,88 € en dépenses imprévues ;

Le budget supplémentaire 2011 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 278 951, 57 € et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 4 176 327, 56 €.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le conseil approuve par 27 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2010 du budget annexe de l'élimination des ordures ménagères.

Le résultat d'exploitation s'élève à 226 352,54 € et le résultat d'investissement à - 11 836, 46 € ; il convient d'affecter en réserves une part du résultat d'exploitation pour 11 836,46 € et de conserver en résultat d'exploitation reporté 214 516,08 €.

## **COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le conseil approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le compte de gestion 2010 du receveur municipal du budget annexe de l'élimination des ordures ménagères.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le conseil approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le budget supplémentaire 2011 du budget annexe « élimination des ordures ménagères », arrêté en dépenses et en recettes à 214 516,08 € en exploitation et 11 836,46 € en investissement.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : BUDGET ANNEXE DU GOLF**

Le conseil approuve par 27 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2010 du budget annexe du golf qui fait apparaître un résultat d'exploitation de 10 226,32 € et un résultat d'investissement de 1 044,67 €.

## **COMPTE DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE DU GOLF**

Le conseil approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le compte de gestion 2010 du receveur municipal du budget annexe du golf.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 : BUDGET ANNEXE DU GOLF**

Le conseil approuve par 29 voix pour et 4 abstentions le budget supplémentaire 2011 du budget annexe du golf arrêté en dépenses et en recettes à 5 226,32 € en exploitation et 1 044,67 € en investissement.

### **EXTENSION DU GOLF : AUTORISATION DE COUPE DE LA PEUPLERAIE**

Le conseil approuve par 27 voix pour et 6 abstentions le dépôt d'une demande d'autorisation du maire de la coupe de la peupleraie, en vue de l'extension du golf. La peupleraie est arrivée à maturité et sa persistance deviendra rapidement facteur d'insécurité.

Cette première coupe porterait sur un quart des 1,1 hectare de la peupleraie. Mais son vieillissement conduira à moyen terme à une coupe totale suivie de replantation. Dans cette perspective il est nécessaire de déposer un dossier d'autorisation de défrichement auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Le terme de « défrichement » est utilisé par l'administration pour cette procédure d'autorisation mais le projet de la commune est bien de réaliser un nouveau boisement sur cet espace naturel.

### **EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT EN CENTRE VILLE**

Le conseil approuve à l'unanimité l'extension du stationnement payant en centre ville par l'implantation de neuf horodateurs supplémentaires.

#### 1. Zones concernées

| Lieu d'implantation   | Nombre horodateurs |
|---|--------------------|
| Ancienne crèche du centre rue Dampierre   | 1                  |
| Place Godet   | 2                  |
| Avenue du Général de Gaulle : de la rue Pierre Godet jusqu'au n° 9 et futur petit parking | 1                  |
| Rue du Général Leclerc dans sa totalité   | 4                  |
| Place Carnot  | 1                  |
| Total   | 9                  |

2. Horaires : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi. Gratuité : les samedis, dimanches, jours fériés et le mois d'août.

#### 3. Tarifs

| Tarifs                              | Zones place Godet, rue Dampierre, avenue du Gal de Gaulle, rue du Gal Leclerc et place Carnot |
|-------------------------------------|---|
| Tarif première heure                | Gratuit   |
| Tarif à chaque heure supplémentaire | 1 euro  |

## **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil prend acte des décisions prises par le maire au titre du code général des collectivités territoriales article L. 2122-22 4°, 5°, 6°, 10°, 11°. Il s'agit de passations de contrats, de conventions d'occupation, de contrats d'assurances, d'indemnités de sinistres, de cessions de bien mobilier et de frais d'avocats.

### **APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le conseil approuve à l'unanimité l'élargissement du périmètre de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à la commune de Maurecourt (Yvelines). Le préfet transmettra ensuite pour avis le projet de schéma et les délibérations des conseils aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale qui auront un délai de 4 mois pour se prononcer.

### **AIDE AUX TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS DES COPROPRIETES OU ASL – APPROBATION DU PROGRAMME 2011-2012**

Le conseil approuve à l'unanimité le programme prévisionnel 2011-2012 d'aide aux travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés ou ASL. Pour l'année 2011 le montant de la subvention de la commune s'élèvera à 44 400 €

A la suite de la réunion du 26 mars 2011 avec l'ensemble des copropriétés, le programme prévisionnel 2011-2012 concerne particulièrement les opérations des Sorbiers, le hameau du Golf, le hameau de la Grange, la Résidence Ile-de-France, la résidence Pont Petit, les cottages de Saint-Ouen et du Hameau des Bourseaux.

### **PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DU PARC LE NOTRE - AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'OPERATION DE 90 LOGEMENTS SOCIAUX BOULEVARD DUCHER**

Le conseil approuve à l'unanimité le projet d'investissement de l'aménagement des abords de l'opération de 90 logements sociaux boulevard Ducher. Il adopte le plan de financement des travaux d'aménagement. Il autorise le maire à solliciter la subvention de la Communauté d'agglomération d'un montant de 46 000 €. Le plan de financement prévisionnel de ces travaux d'aménagement est présenté dans la forme ci-après.

| Dépenses H.T. |          | Recettes  |          |
|---------------|----------|---|----------|
| Travaux       | 93 000 € | Communauté d'Agglomération                      | 46 000 € |
|               |          | Contrat de territoire – quartiers en difficulté |          |
|               |          | Commune   | 47 000 € |
| Total         | 93 000 € | Total   | 93 000 € |

## **PROJET DE LA COMMUNE NECESSITANT LE DEPOT DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de déposer le permis de construire pour la réalisation des archives municipales en lieu et place de la boulangerie BAZIRE, dans le grand centre (création de 18 m<sup>2</sup> et changement de destination du commerce). Il autorise le maire à déposer le permis de démolir d'un bâtiment au 11 rue de Liesse du fait de sa vétusté.

## **DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2011**

Le conseil approuve à l'unanimité les ratios d'avancement de grade. Il autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS**

Le conseil adopte à l'unanimité le tableau modifié des emplois permanents « Etat personnel ».

## **AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2009-60 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN BELVEDERE QUAI DE L'ECLUSE**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-60 de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un belvédère, Quai de l'Ecluse. Le programme initial des travaux préconisait la « conservation, éventuellement réduction en hauteur, du mur existant ».

Dans le cadre de la mise au point du projet, il a été décidé de réduire le mur en hauteur sur la totalité du linéaire dont une partie où il est complètement rasé. Globalement le projet a un caractère plus en harmonie avec le nouveau caractère des quais. Ces évolutions se traduisent par une augmentation de l'enveloppe financière affectée aux travaux qui passe de 170 000 € TTC à 200 000 € TTC.

De ce fait le montant du marché de maîtrise d'œuvre (taux de rémunération d'environ 9,14 %) est porté de 15 542,02 € TTC à 18 277,27 € TTC, soit une augmentation de 17.60%.

## **AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2009-32 RELATIF A L'ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS – LOT N° 1**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-32 relatif à l'entretien de divers espaces verts, lot n°1, attribué à l'entreprise HAM VERT. Ce lot comprend l'entretien des gazons, des arbustes et des haies et le ramassage des feuilles pour les secteurs suivants :

- la coulée verte ;
- la zone d'activité ;
- l'avenue de la Haute Borne (en tranche conditionnelle).

La réalisation de nouveaux espaces sur le territoire de la commune nécessite la mise à jour des espaces à entretenir. L'entreprise HAM VERT doit désormais entretenir les nouveaux aménagements paysagers de la Haute Borne. Ces évolutions se traduisent par une augmentation du montant des travaux de 117 577,51 € TTC à 123 304,97 € TTC, soit une augmentation de 5 727,46 € TTC (+ 4,87 %).

## **AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2009-33 RELATIF A L'ENTRETIEN DE DIVERS ESPACES VERTS – LOT N° 2**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-33 relatif à l'entretien de divers espaces verts, lot n° 2, attribué à l'entreprise NEREV. Ce marché comprend l'entretien des gazons, des arbustes et des haies et le ramassage des feuilles pour les secteurs de :

- Chennevières ;
- Parc Le Nôtre ;
- Grand Centre ;
- Clamart ;
- Parc de la Pépinière.

La réalisation de nouveaux espaces sur le territoire de la commune nécessite la mise à jour des différents espaces à entretenir. L'entreprise NEREV doit désormais entretenir la rue de Savoie, le parking ADOMA et la rue Louis Delage (ZAC Auto). Ces évolutions se traduisent par une augmentation du montant des travaux de 87 010.91 € TTC à 94 146.07 € TTC, soit une augmentation de 7 135.16 €TTC (+ 8.20 %).

## **AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2007-40 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS EXTERIEURS DU CHATEAU D'EPLUCHES**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2007-40 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des espaces verts extérieurs du Château d'Epluches.

Ces travaux ont subi différents aléas et des adaptations techniques du projet. Il convient de réajuster le montant des honoraires du maître d'œuvre qui représentait 9 % de l'enveloppe financière des travaux. Le maître d'œuvre propose un réajustement de son taux d'honoraires à 8,5 %. Sa rémunération passe donc de 27 900,00 € HT à 30 345.52 € HT.

D'autre part, pour prendre en compte les modifications dues au déplacement de l'ascenseur extérieur et à la réalisation de la cour anglaise, il a été demandé au maître d'œuvre de participer aux réunions d'études d'implantation. Ces réunions supplémentaires se montent à 1 375,00 € HT, soit 1 644,50 € TTC. Ce nouveau point modifie le montant du marché qui est porté à 31 720.52 € HT (37 937.74 € TTC), soit une augmentation de 13.69 %.

## **AVENANT N° 1 AU MARCHE 2009-03 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU CHATEAU D'EPLUCHES – LOT N° 1 : TRAVAUX DE VRD ET D'ESPACES VERTS**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-03 relatif aux travaux d'aménagement des espaces extérieurs du Château d'Epluches – lot n°1 VRD et espaces verts, notifié à la société ESPACE DECO pour un montant de 175 668.60 € HT (y compris la tranche optionnelle). Ces travaux d'aménagement ont subi des adaptations. Cela modifie le montant du marché qui est porté forfaitairement à 179 024,67 HT, soit une augmentation de 1,91%.



## **AVENANT N° 1 AU MARCHE 2009-04 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU CHATEAU D'EPLUCHES – LOT N° 2 : MURS, CLOTURES, PORTAILS ET PERGOLA**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-04 relatif aux travaux d'aménagement des espaces extérieurs du Château d'Epluches, lot n° 2 murs, clôtures, portails et pergola, notifié à la Société ESPACE DECO pour un montant de 160 622.50 € HT. Ces travaux ont subies adaptations. Cela modifie le montant du marché qui est porté forfaitairement à 177 981,45 €HT, soit une augmentation de 10,80 %.

## **AVENANT N° 1 AU MARCHE 2009-65 RELATIF AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT ET REPRISE DES FACADES DU CHATEAU D'EPLUCHES**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2009-65 relatif aux travaux de ravalement et de reprise des façades du Château d'Epluches, notifié à la Société PHILIPPON pour un montant de 152 924.39 € TTC. Des modifications ont été apportées aux travaux. Le nouveau montant du marché est de 143 499.68 € TTC.

## **DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF DU MARCHE N° 2006-05 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE DALLE DANS LE QUARTIER DU GRAND CENTRE**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer le décompte général et définitif du marché 2006-05 de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réhabilitation des dalles piétonnes (haute et basse) du quartier du Grand centre. Par un courrier en date du 2 juin 2010, la commune a été informée par le tribunal de commerce de Versailles de la cession de la société BETCI à la société ETHA.

Le présent marché n'a pas été repris par cette société. De ce fait, il convient d'arrêter les comptes et d'émettre le décompte général et définitif de la mission de maîtrise d'œuvre. A ce jour, la commune a réglé la somme de 116 128,75 € HT à la société BETCI. Cette somme représente 100 % des phases APS, APD, PRO, DCE, ACT et EXE, 85 % de la phase DET et 80 % de la phase AOR de la phase 1 (dalle haute). Le solde de la mission s'élève donc à 7 464,12 € HT. Le montant de la mission est donc arrêté à la somme de 123 592,96 € HT.

## **DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF DU MARCHE N° 2007-70 RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE DEMOLITION DE LOCAUX COMMERCIAUX DANS LE QUARTIER DU GRAND CENTRE**

Le conseil approuve à l'unanimité l'autorisation donnée au maire de signer le décompte général et définitif du marché 2007-70 notifié au bureau d'études BETCI pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la démolition des volumes commerciaux du Grand centre.

Par un courrier en date du 2 juin 2010, la commune a été informée par le tribunal de commerce de Versailles de la cession de la société BETCI à la société ETHA. Le présent marché n'a pas été repris par cette société. Au vu de ces éléments, il convient d'arrêter les comptes et d'émettre le

décompte général et définitif de la mission de maîtrise d'œuvre. A ce jour, la commune a réglé la somme de 5 169,11 € HT à la société BETCI. Cette somme représente 100 % des phases APS, APD, PRO, DCE, ACT et VISA, 50 % de la phase DET et 0 % de la phase AOR. Le montant de la mission est donc arrêté à la somme de 5 169,11 €HT.

## **CHARTES DE PROXIMITE ERDF ET GRDF**

Le conseil approuve à l'unanimité les termes des chartes de proximité ERDF et GRDF. Il autorise le maire à signer lesdites chartes. ERDF et GRDF ont engagé une démarche visant à améliorer la collaboration avec les services de la commune et favoriser le suivi de l'ensemble des projets sur l'ensemble du territoire communal. Dans le cadre de ces chartes, ERDF et GRDF mettront à la disposition de la commune un interlocuteur privilégié ayant une mission d'accompagnement et de facilitateur.

## **MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS**

Le conseil approuve à l'unanimité les nouvelles modalités d'inscription et de réservation de la restauration scolaire et des accueils de loisirs. Il autorise la remise de 4 % sur le prix du repas à la restauration scolaire.

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DU CENTRE POUR SORTIE EN CAR**

Le conseil décide d'accorder à l'unanimité une subvention de 500 € à l'association des Anciens Elèves de l'Ecole du Centre. Cette association a pour objectif l'organisation d'une excursion parisienne historique, culturelle et romantique. L'idée s'est portée sur une croisière nocturne sur la Seine.

## **SUBVENTION DE L'AIPE**

Le conseil décide d'accorder à l'unanimité une subvention de 500 € à l'AIPE (Association Indépendante de Parents d'Elèves). Cette association a pour projet la formation de parents d'élèves pour les aider à s'exprimer dans les conseils de classes à l'école, au collège et au lycée.

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE**

Le conseil approuve par 32 voix pour et 1 abstention l'autorisation donnée au maire ou à son représentant de solliciter la Communauté d'agglomération en vue d'obtenir une subvention pour la réalisation d'un terrain synthétique, dans le cadre de la réhabilitation du terrain de football en schiste du stade Escutary, et à signer les documents correspondants.

## **SUBVENTION A LA FNACA POUR SORTIE EN CAR**

Le conseil décide d'accorder à l'unanimité une subvention de 500 € à la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie). Cette association a organisé un voyage à Dieppe le 14 mai dernier.

## **DESIGNATION D'UN AGENT COMMUNAL A VOIX DELIBERATIVE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Madame Danièle PARIS en tant que membre de la commission communale de sécurité avec voix délibérative, en l'absence d'un agent de la DDT et, Monsieur Jérémie DUPUIS en tant que membre suppléant.

## **RESTAURATION ET NUMERISATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES**

Le conseil approuve à l'unanimité l'opportunité de réaliser la restauration et la numérisation des documents d'archives de la commune de Saint-Ouen l'Aumône. Le total de ces deux opérations s'élève à 8 281,89 € TTC. Le conseil autorise la demande de subvention auprès du Conseil général du Val d'Oise et de la DRAC Ile-de-France.

## **ADHESION DES COMMUNES DU SIAC-RCM AU SIARP**

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable au transfert de la compétence assainissement et à l'adhésion des communes membres du SIAC-RCM que sont Ableiges, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt et Montgeroult au SIARP. Le SIAC-RCM, syndicat compétent en matière d'assainissement et dénommé auparavant SIACARTE s'est transformé en 2010 en abandonnant sa compétence en eau potable.

Les eaux usées des communes membres du SIAC-RCM transitent depuis de nombreuses années par les réseaux du SIARP avant de rejoindre la station de traitement de Cergy-Neuville. Ainsi le SIAC-RCM et ses communes membres souhaitent désormais rejoindre le SIARP. Ce projet est conforme à celui du schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 27 avril dernier à la commission départementale de coopération intercommunale.

## **TARIFS BILLETTERIE DE SPECTACLES-SAISON CULTURELLE 2011-2012**

Le conseil décide à l'unanimité des tarifs de billetterie des spectacles de la prochaine saison culturelle 2011-2012.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) ET ADHESION**

Le conseil approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans laquelle est prévu un examen du périmètre de l'opération de ravalement sur la rue du Général Leclerc, dans sa partie entre la place Carnot et le pont SNCF, des propositions de traitement des façades – y compris commerciales – et une présentation publique.

Il autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention. Il approuve l'adhésion de la commune au CAUE pour une cotisation annuelle de 1250 € et une contribution de 4 000 €. La convention permet de garantir la conservation des éléments de patrimoine architectural existant et nécessite l'adhésion de la commune de Saint-Ouen l'Aumône au CAUE.

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIE LIBRE POUR SA JOURNEE DE PECHE**

Le conseil décide d'accorder à l'unanimité une subvention d'un montant de 500 € à l'association Vie Libre pour sa journée de pêche à l'étang de Condécourt.

## **SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARS-CHRS LA PRAIRIE POUR SA SORTIE ANNUELLE FAMILIALE**

Le conseil décide d'accorder à l'unanimité une subvention d'un montant de 500 € à l'association ARS-CHRS La Prairie pour la location d'un car permettant une sortie familiale.

## **SUBVENTION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE (CODES) DU VAL D'OISE**

Le conseil décide d'accorder à l'unanimité une subvention d'un montant de 1 175,25 € au CODES du Val d'Oise.

## **CONVENTION POUR LES VISITES DE SURVEILLANCE DES VIDES SOUTERRAINS SITUES SOUS LE DOMAINE COMMUNAL, PAR LE SERVICE D'INSPECTION GENERALE DES CARRIERES**

Le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention pour les visites de surveillance des vides souterrains situés sous le domaine communal par le service d'inspection générale des carrières du Département des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise qui assure un suivi, par inspections, de l'ensemble des cavités souterraines qui sous-minent le domaine public, conformément à la convention établie le 09 décembre 1996. Le montant d'une vacation est de 195 € révisable annuellement.

## **PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ENTENTE OISE-AISNE (CONVENTION N° 2006-06)**

Le conseil autorise à l'unanimité le versement d'une participation communale à hauteur de 1,206% des frais d'entretien des ouvrages de l'établissement public entente Oise-Aisne. Il autorise le maire à émettre un mandat annuel au bénéfice de l'Entente Oise-Aisne. L'Entente Oise-Aisne est un établissement public territorial de bassin à vocation de lutte contre les inondations intervenant sur l'ensemble du bassin hydrographique de l'Oise.

Elle a réalisé, entre 2005 et 2009, un aménagement d'écrêtement des fortes crues de l'Oise qui s'étend sur huit communes. Cet ouvrage, inauguré le 13 octobre 2009, permet de soustraire à la pointe de crue environ 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau induisant un abaissement local de la ligne d'eau de 18 cm environ.

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES MIS A LA CHARGE DES FAMILLES DES ELEVES UTILISANT LE SERVICE DU SITE**

Le conseil approuve à l'unanimité le remboursement partiel, sur justificatif, de la carte de transport à hauteur de 34,00 € pour les familles des élèves saint-ouennais utilisant les transports scolaires du SITE.

La commune de Saint-Ouen l'Aumône a adhéré au syndicat intercommunal de transports d'élèves des secteurs scolaires de Beaumont-sur-Oise et l'Isle-Adam (SITE) en 1980.

Le conseil d'administration du SITE a décidé de porter la contribution des familles à 93,00 € (85,00 € pour la carte de transport et 8,00 € de frais de dossier) à la prochaine rentrée scolaire (contre 57,00 € pour l'année scolaire qui s'achève)

Compte tenu de l'importance de l'augmentation du coût mis à la charge des familles, le conseil municipal souhaite prendre en charge une partie substantielle de l'augmentation considérée.

**Prochain conseil municipal le 15 septembre 2011 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.**

Pour le Maire,  
Le Premier Maire-adjoint,

Andrée SALGUES